



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.12

**Numéro de la demande :** 2022-2566  
**Demande :** Modifications des étiquettes de produit – Nouveau site ou nouvelle culture hôte  
**Produit :** Cueva Commercial  
**Numéro d'homologation :** 31825  
**Principe actif (p.a.) :** Cuivre (présent sous forme d'hydroxyde de cuivre)  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3502139

### But de la demande

Le but de cette demande est d'ajouter une allégation de lutte contre l'oïdium (*Podosphaera aphanis*) sur les fraises de serre à l'étiquette de Cueva Commercial et de modifier les instructions pour les fruits à pépins en ce qui concerne les taux d'application pour les pommes qui sont sensibles au roussissement.

Une allégation relative à la répression de la maladie fongique cercosporiose (*Cercospora beticola*) sur la bette à carde (groupe de cultures 4), qui a été acceptée dans le cadre du programme URMULE (numéro de demande 2021-5574), a également été ajoutée à l'étiquette de Cueva Commercial dans le cadre de la demande actuelle.

### Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'était requise dans le cadre de cette demande.

### Évaluations sanitaires

Aucune modification n'a été apportée à la formulation de Cueva Commercial; par conséquent, le profil toxicologique de la préparation commerciale demeure le même que celui caractérisé précédemment.

Comme la méthode d'application, la dose d'application et le profil d'emploi de l'utilisation en serre sur les fraises sont identiques à ceux des utilisations actuellement homologuées, l'exposition professionnelle résultant de l'utilisation de Cueva Commercial sur les fraises en serre est la même que celle caractérisée pour les autres utilisations homologuées. Les mises en garde, les énoncés sur l'équipement de protection individuelle et le mode d'emploi qui figurent sur l'étiquette du produit et qui visent à atténuer l'exposition des travailleurs sont considérés comme étant adéquats pour protéger les travailleurs ou les tierces personnes de tout risque associé à l'exposition professionnelle.

L'utilisation de Cueva Commercial sur les bettes à carde ne pose aucun problème d'exposition professionnelle ou occasionnelle. La faible toxicité de la préparation commerciale et les mesures adéquates d'atténuation de l'exposition figurant sur l'étiquette, qui comprennent des mises en garde (par exemple, concernant le port d'un équipement de protection individuelle) et des conseils en matière d'hygiène, sont telles que le risque attribuable à l'exposition professionnelle devrait être acceptable.

L'utilisation de Cueva Commercial ne pose aucun problème d'exposition par voie alimentaire ou par l'eau de boisson, car le produit est faiblement toxique par voie orale, le délai d'attente avant la récolte est d'un jour et l'étiquette prévoit les mesures d'atténuation nécessaires pour prévenir la contamination de l'eau de boisson.

### **Limite maximale de résidus**

Dans le cadre du processus d'évaluation préalable à l'homologation d'un pesticide, Santé Canada doit déterminer si les risques alimentaires sont acceptables pour la consommation d'aliments traités avec le pesticide lorsqu'il est utilisé conformément au mode d'emploi soutenu sur l'étiquette. Si les risques sont acceptables, cela signifie que les aliments contenant cette quantité de résidus peuvent être consommés sans danger, et des limites maximales de résidus (LMR) peuvent être proposées. Les LMR sont la quantité maximale de résidus de pesticides qu'il est légalement permis de conserver dans/sur les aliments vendus au Canada. Elles sont précisées dans la *Loi sur les produits antiparasitaires* aux fins de la disposition sur la falsification de la *Loi sur les aliments et drogues*.

Une limite maximale de résidus (LMR) de 50 ppm est spécifiée pour le cuivre dans ou sur toutes les denrées alimentaires, ce qui s'applique aux utilisations sur les fraises de serre et les bettes à carde.

### **Évaluation environnementale**

Les utilisations figurant sur l'étiquette de Cueva Commercial, notamment l'utilisation sur les bettes à carde pour supprimer la tache des feuilles du *Cercospora* (*Cercospora beticola*), sont conformes au profil d'emploi actuellement homologué du cuivre, présent sous forme d'octanoate de cuivre. Par conséquent, l'utilisation du produit Cueva Commercial ne devrait pas entraîner de risque supplémentaire s'il est utilisé conformément au mode d'emploi sur l'étiquette, qui comprend des avertissements visant à atténuer les risques pour l'environnement.

### **Évaluation de la valeur**

Un argumentaire justifiant l'extrapolation des preuves de performance du produit à partir de l'utilisation actuellement homologuée pour lutter contre l'oïdium sur les fraises de plein champ sur l'étiquette Cueva Commercial a été présenté pour appuyer cette demande. Le profil d'emploi pour lutter contre l'oïdium est identique pour les fraises de plein champ et les fraises de serre. Comme le produit est connu pour être efficace contre le pathogène lorsqu'il est appliqué selon le profil d'emploi homologué et qu'aucun problème de sécurité des cultures n'a été signalé, on peut s'attendre à ce que l'application sur les fraises de serre selon le même profil d'emploi fournisse une efficacité similaire. L'allégation est appuyée sur le plan de la valeur.

La sélection de Cueva Commercial pour lutter contre la cercosporiose sur la bette à carde en tant que « priorité A » lors de l'atelier national d'établissement des priorités en matière d'usages limités de 2016 a établi la valeur de cette utilisation de fongicide pour l'agriculture canadienne. Cueva Commercial est homologué pour une utilisation contre la même maladie sur la betterave, un proche parent de la bette à carde, indiquant qu'il sera également efficace sur la bette à carde. Les essais d'efficacité au champ où Cueva Commercial a été appliqué contre la cercosporiose sur la bette à carde ont démontré que Cueva Commercial supprime cette maladie au champ.

Lorsque les taches cercosporéenne sur la bette à carde sont graves, la culture affectée devient invendable. Cueva Commercial fournira aux producteurs de blettes, y compris ceux qui pratiquent la production biologique, un outil efficace afin de lutter contre cette maladie.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés acceptables pour appuyer la modification de l'étiquette du produit Cueva Commercial afin d'inclure les utilisations sur les fraises de serre et les bettes à carde.

## Références

### Numéro de document de l'ARLA

### Référence

3374616	2022, Cueva Commercial greenhouse strawberry efficacy, crop safety and exposure waiver request, DACO: 10.1,10.2.3,10.2.3.1,10.2.3.3,10.3,10.3.2,10.3.2(B),5.2
3363541	2022, Cueva Commercial Greenhouse Strawberry Bridging Rationale, DACO: 10.6
3277735	2021, Value Report- AAFC17-002E- Efficacy and Crop Tolerance of Cueva Fungicide (copper) for the suppression of Cercospora leaf spot ( <i>Cercospora beticola</i> ) in Swiss chard, DACO: 10.1
3277736	2021, Corresponding Value Report Data Summary Tables (Excel file), DACO: 10.2.3.1
3277737	2017, Field Trial Reports, DACO: 10.2.3.3
3277738	2021, References used in Value Summary, DACO: 10.6

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2023

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9